



Le schéma ci-dessus précise les objectifs d'évolution des territoires de la couronne

IV. Impliquer tous les partenaires, acteurs de la mise en œuvre du projet

A. Penser ensemble l'avenir de Paris et celui de l'agglomération parisienne

Paris est au cœur d'une des plus importantes agglomérations mondiales, vaste territoire dense et actif, au sein duquel les interactions sont fortes. Le boulevard périphérique, limite administrative et coupure physique entre Paris et le reste de l'agglomération, ne constitue pas une frontière étanche. Ce n'est donc pas dans le seul cadre des limites de la Capitale, que pourront être résolues toutes les questions auxquelles Paris se trouve confrontée.

La mise en œuvre de plusieurs orientations du Plan Local d'Urbanisme ne pourra donc véritablement se réaliser que dans une approche qui privilégie la complémentarité entre Paris, la zone dense du cœur de l'Île de France et la Région dans son ensemble.

C'est pourquoi la municipalité parisienne a pris l'initiative d'une dynamique d'échanges, de coopération et de partenariats à plusieurs échelles : avec ses 29 voisins bien sûr, mais aussi avec nombreuses structures intercommunales déjà constituées ainsi qu'avec les départements franciliens et, naturellement, la Région elle-même. La concordance dans le temps, dans des territoires proches de Paris, de la mise en révision de nombreux PLU, de l'élaboration de Schémas de Cohérence et d'Orientations Territoriales (SCOT) ou de la définition de documents d'orientations stratégiques, fait ressortir la convergence globale des orientations urbaines retenues par les collectivités. Cela pose d'autant plus la nécessité d'une meilleure coordination de l'action des acteurs publics.

Dans cette optique la mise en révision du Schéma Directeur de la Région d'Île de France, engagée par décret du 31 août 2005, constitue sans aucun doute une occasion unique.

Le PLU est naturellement compatible avec le SDRIF actuel qui s'appuie sur trois principes qui ont conservé toute leur actualité : l'équilibre entre le milieu naturel et le milieu urbain, l'organisation multipolaire du cadre urbain et l'amélioration de la performance des transports. Il constitue aussi une contribution majeure à la révision du SDRIF qui s'engage.

Les orientations définies par le Conseil Régional dans le cadre de la révision de ce schéma s'articulent autour des objectifs suivants :

- Contribuer à réduire les disparités sociales et territoriales.
- Intégrer les exigences nouvelles en matière environnementale et de cadre de vie.
- Définir une politique foncière capable d'atténuer les mouvements spéculatifs et de relancer la construction de logements.
- Adapter l'offre de transports aux besoins de déplacements et traiter de façon spécifique les flux générés par les plates-formes aéroportuaires,
- Articuler les politiques conduites par la Région d'Île-de-France et les autres Régions du bassin parisien.
- Conforter la place de l'Île de France en Europe en créant dans la capitale, en un lieu central, un espace réservé aux échanges européens (emplois – formation – information).

Dans la recherche d'un développement équilibré de la région, ces orientations doivent toutes s'appuyer sur une meilleure prise en compte des liens complexes entre Paris et « l'agglomération centrale », dans les domaines de l'emploi, du logement et des transports sans oublier notamment les risques industriels, la cohésion sociale et l'environnement.

Plusieurs grands projets, de portée régionale, situés notamment sur le territoire de la couronne, sont ainsi d'ores et déjà inscrits dans le programme d'actions municipales : prolongement du tramway en provenance de La Défense jusqu'à la Porte de Versailles, création du tramway des maréchaux sud-est et nord, sites de grands projets de renouvellement urbain, couvertures du boulevard périphérique, aménagement de certaines Portes, réflexions engagées sur le

développement de grands territoires comme le Nord-Est, les Batignolles, les abords de la Seine en amont et en aval et la mise en valeur des canaux.

B. Renforcer le dialogue et la concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs partenaires de la Ville

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'est fondée sur une large concertation, inédite tant par son ampleur que par sa durée. Cette méthode de dialogue, associant les élus, les partenaires institutionnels et les habitants au travers des 121 conseils de quartiers et des associations, a permis d'identifier nombre de dysfonctionnements en matière de déplacements et d'utilisation de l'espace public, de repérer les lieux et les bâtiments qui façonnent l'identité d'un quartier, de mesurer les difficultés en matière de logement et d'emploi, et de mieux définir les équipements et les services qui pourraient répondre aux différentes demandes.

Au total, près de 14 000 propositions ont été formulées dont un tiers sur le seul thème du patrimoine. Une partie de ces propositions trouvent leur réponse dans le PLU (réserves pour équipements, patrimoine protégé ou signalé, orientations localisées...), le reste relevant d'autres modes de l'action publique : travaux de voirie, soutien aux commerces existants, etc.

Les enjeux associés à l'exercice de démocratie locale engagé sont considérables et dépassent largement le strict cadre de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme. La participation des habitants sera notamment essentielle pour permettre l'ajustement continu des projets aux besoins nécessairement évolutifs. C'est pourquoi des commissions locales d'urbanisme seront mises en place dans chaque arrondissement pour examiner les projets d'urbanisme et de construction, notamment sur toute parcelle faisant l'objet dans le PLU de protections particulières ou d'un signalement ; les changements de destination pourront également être examinés (transformation de locaux destinés à l'emploi en logement, évolutions concernant des linéaires commerciaux ou artisanaux...) Ces commissions locales d'urbanisme, fonctionnant en relation avec les conseils de

quartier et les associations locales, et qui s'appuieront sur un atelier local d'urbanisme, auront un rôle consultatif.

C. Garantir la cohérence des projets conçus en application du Plan Local d'Urbanisme

L'avenir de Paris se construira par des projets de taille modeste et de plus grande envergure, par des interventions territorialisées et par la conduite de politiques thématiques. La mise en œuvre conjointe de ces actions, qui relèvent par ailleurs de temporalités différentes, sera nécessairement complexe. La plus grande vigilance sera donc requise pour s'assurer que tout projet conduit sur le territoire de Paris apporte une contribution significative à la réalisation des principaux objectifs du PLU. Cela sera naturellement le cas pour les grands projets d'urbanisme telles que Paris Rive gauche, les projets de renouvellement urbain sur la couronne de Paris, la Cour du Maroc, Pajol, Rungis, Porte des Lilas, Beaujon, les Batignolles, l'opération Nord-Est et le réaménagement des Halles.